Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Grande Manifestation ouvrière et syndicaliste

Aujourd'hui, lundi, aura lieu une grande manifestation ouvrière et syndicaliste, organisée par les Syndicats ouvriers de Roubaix, comme protestation contre les agissements du gouvernement envers les syndicats ouvriers et leurs militants.

Voici le programme de cette manifestation :

A sept heures un quart du soir, à la Gare de Roubaix, réception des orateurs par les Syndicats ouvriers, réception suivie d'un grand cortège qui suivra l'itinéraire suivant : rue de la Gare, Grande-Place, Grande-Rue, Place de la Liberté, boulevard Gambetta (dislocation).

A huit heures et demie du soir, salle de l'Hippodrome, GRAND MEETING sous la présidence du citoyen Jules GUESDE, député, avec le concours assuré des citoyens A. BLANC, député de Vaucluse ; M. SEMBAT, député de Paris ; DUC-QUERCY, publiciste ; L. POLLAND, membre de la Confédération générale du Travail ; VANDERVELDE, député belge, et des fonctionnaires révoqués : GRANGIER, secrétaire général du Syndicat national des sous-agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, et NEGRE, secrétaire général de la fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs et d'Institutrices de France.

Ordre du jour. — Le Droit Syndical ; la nécessité de l'organisation corporative.

Prix d'entrée : Dix centimes.

Les Syndicats organisateurs de la manifestation.

Aux réservistes et territoriaux

On nous communique la note suivante :

« Il arrive fréquemment que des réservistes ou territoriaux adressent directement à l'autorité militaire des demandes de sursis d'ajournement ou de changement de lieu de convocation.

» Cette manière de procéder qui, d'ailleurs, n'est pas régulière, a le grave inconvénient de retarder la solution à intervenir.

Il importe donc, **dans l'intérêt même des pétitionnaires**, que les demandes de cette nature soient remises **par eux-mêmes**, à la gendarmerie de leur résidence.

Ils seront avisés de la décision prise à leur égard par les soins du commandant du Bureau de Recrutement.

Farines fraudés

Nous annoncions hier sous ce titre que des prélèvements de farines adressées à M. Boon, chimiste, par le Parquet avaient été reconnus comme contenant de la farine de riz.

Les minotiers chez qui ces prélèvements ont été faits ont protesté de leur innocence et ont demandé d'eux mêmes une contre-expertise.

Ils nous écrivent aujourd'hui pour protester à nouveau de leur innocence, déclarant qu'ils attendent avec confiance le résultat de la contre-expertise. Dont acte.

LES CAMBRIOLAGES

Samedi soir, en rentrant de son travail, vers six heures et demie, Julienne Vlieger, âgée de 22 ans, soigneuse, rue du Fresnoy cour Hospied, constatait qu'on était entré chez elle par un trou pratiqué dans le mur qui sépare sa maison de celle de la voisine et que dans sa chambre à coucher on avait enlevé du tiroir de la table de nuit, une somme de trois cents francs qui s'y trouvait.

L'enquête, ouverte, a prouvé que l'auteur de ce cambriolage est un apprêteur, nommé Cyrille Houzet, âgé de 26 ans, et habitant justement la maison voisine.

Cyrille Houzet est en fuite.

⁂

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de Jules Debruyne, cabaretier, boulevard d'Halluin.

Les cambrioleurs avaient pénétré par la porte de l'entrée particulière restée ouverte et soustrait dans le cabaret quatre bouteilles de liqueur, et, dans la cuisine, une somme de douze francs, qui était placée dans un coffret qui a été fracturé.

LES BONNES HERBES

M. Dequenne, commissaire, chef de la police de sûreté, a dressé procès-verbal à Amédée Coignet, âgé de 31 ans, qui, sous le titre d'herboriste se permettait de vendre, Place de la Liberté, des plantes médicinales.

Amédée Coignet, qui dit être domicilié à Paris, boulevard de Recilly, n'a pu, en effet, produire le diplôme que le commissaire lui réclamait.

CHEZ LES TYPOS

La Chambre syndicale des Typographes de Roubaix s'est réunie hier, au Café Molière, rue du Fontenoy.

Le camarade Masson, le dévoué président de la Chambre syndicale de Lille, y a pris la parole.

Il a expliqué aux typographes la nécessité de se grouper localement avec les ouvriers de toutes les corporations ; il a conclu par la nécessité de la création d'une Bourse du Travail à Roubaix, où tous les syndicats apprendraient à se connaître et à s'estimer.

Le camarade Masson, très applaudi, a terminé par un appel à la propagande syndicale, et nous sommes convaincu que d'ici peu de temps, tous ceux qui ne se sont pas encore ralliés sous la bannière syndicale, le feront.

CE QUE L'ON TROUVE

M. Louis Moulard, demeurant, rue de Beaumont, cour Loridan, 17, a trouvé place du Trichon, un trousseau de cinq clefs.

— Les agents Hus et Dendauw ont trouvé Grande-Rue, une casquette noire et un paquet contenant un tablier en toile bleue et une paire de pantoufles.

— M. E. Bernard, demeurant rue d'Inkermann, 35, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent.

LA FRAUDE

Samedi après-midi, les agents Rancelot et Devogle ont poursuivi, rue Franklin, trois individus parmi lesquels ils avaient reconnu un belge expulsé, nommé Laurent Debloedt, 22 ans.

Les agents ne purent les rejoindre, mais ils ramassèrent sur les lieux un sachet contenant 1 k. 600 de café et un livret de famille, au nom de Henri Hennebelle, né le 29 avril 1853, à Wattrelos, que Debloedt avait laissé tomber en prenant la fuite.

Le tout a été porté au receveur des Douanes de Roubaix-Wattrelos, qui a dressé procès-verbal pour fraude en réunion.

Cinéma gratis tous les Jr. : Galeries Lilloises

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 10 au 15 juin 1907 :

Soies 132 kilos. — Laines peignées 263.874 kilos. — Laines filées 50.668 kilos. — Laines diverses et blousses 15.418 kilos. — Cotons 50.909 kilos. — Total 395.001 kilos.

Marché à terme, néant. — Conditionnement, 953 opérations. — Titrage, 386 opérations. — Décreusage 23 opérations.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 16 juin 1907

Naissances. — Rémi Lepers, rue de Mouvaux, cour Bernard, 5. — Célina Demuilier, rue de Blanchemaille. — Emilienne Craye, boulevard Gambetta, 99. — Blanche Clappel, rue de Tourcoing, cour Maton, 7. — Henri Avet, rue de Bouvines, cour Fontier, 19. — Léon Parent, rue de Lille, cour Motte-Degand, 9.

Publications de mariages. — Charles Lamère, employé de commerce, rue Saint-Amand, 56, et Jeanne Bayart, couturière, rue Saint-Amand, 40. — Emile Semal, ajusteur mécanicien, rue de Soubise, 22, et Marie Cools, épailleuse, rue de Soubise. — Charles Quévy, apprêteur, rue de Soubise, 2, et Rachel Declercq, dévideuse, à Herseaux. — Gaston Nicolas, apprêteur, rue de Mouvaux, cour Deplechin, et Angèle Ravier, épluchéuse, rue de Mouvaux, cour Deplechin. — Maximilien Eeckhaut, rattacheur, boulevard de Colmar, 12, et Maria Bouckaert, soigneuse, boulevard de Colmar. — Léon Peire, mouleur en fer, rue Daubenton, cour Desmettre, 1, et Clémence Orvane, piqueuse, rue Daubenton, cour Desmettre, 8. — Pierre Deprecq, ingénieur des Arts et Manufactures, à Valenciennes, et Marie Lepoutre, sans profession, place de la Liberté, 22. — Ernest Van Deuren, noyauteur, à Croix, et Nathalie Leunijens, sans profession, rue de Lannoy, 24. — René Lamarque, entrepreneur de carrelages, rue de Lannoy, 157, et Mathilde Delannoy, sans profession, rue de Lannoy. — Alberi Lecroart, peintre décorateur à Wattrelos, et Angèle Verghote, sans profession, rue Saint-Joseph, 66. — Alexandre Vandenhove, apprêteur, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 28, et Joséphine Chantry, épluchéuse, rue Decrême, 2. — Alphonse Dulacrier, journalier, rue Labruyère, 74, et Nathalie Geraerts, soigneuse, rue Jacquart, cour Masurel, 20. — Isidore Dewille, employé de filature, rue de Bouvines, cour Fontier, 27, et Eugénie Hespel, lisseuse, rue de Lannoy, fort Desprez, 27. — Charles Tiberghien, fileur, rue Rossini, 28, et Adolphine Janssens, lisseuse, rue Jean-Bart, cour Vanneste, 6. — Joseph Carels, journalier, rue St-André, 63, et Maria Finckenbein, bobineuse, rue St-André. — Léopold Depaepe, peigneur, rue du Parc, 9, et Rosalie Demuenynck, journalière rue Watt, cour Six, 22. — Gustave Boheck, gendarme à pied, rue des Arts, 132, et Gabrielle Lecocq, sans profession, rue d'Isly, 11. — Paul Fournier, employé de commerce, rue de la Chapelle-Carrette, 2, et Marthe Codron, sans profession, à Tourcoing. — Albert Selosse, ourdisseur, rue de l'Ommelet, 46, et Cordule Cours, cardisseuse, rue de la Halle, 15. — Joseph Gérardi, débardeur, rue Bernard, cour Mayot, 9, et Irma Patou, rattacheuse, rue de Tunis, cour Rommette 2.

Décès. — Jules Descamps, 5 mois, rue de Saint-Omer, 1. — Fébronie Christiaens, 78 ans, sans profession, rue de Lannoy, 258. — Louis Wullems, 4 mois, rue de Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX: 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

Un ouvrier blessé à la nuque

Tombé d'un car en voulant attraper son chapeau.

Un accident dont les conséquences seront probablement moins graves qu'on ne le présumait, s'est produit dimanche soir à 6 heures place Thiers. Un garçon boulanger, Henri Six, 41 ans, en logement chez Charles Vandenbulque, rue de la Halle, avait pris place sur la plate forme d'un de ces cars qui font le service de Tourcoing à Roubaix, par les boulevards et vice versa. Le garçon boulanger se rendait à son travail à Roubaix. Le car avait atteint le milieu de la place Thiers lorsque le chapeau d'Henri Six fut enlevé par un coup de vent.

L'ACCIDENT

Le garçon boulanger ne voulut pas attendre l'arrêt du car pour courir après son couvre-chef, que le vent entraînait. Il voulut « descendre en marche ». Malheureusement, il exécuta trop vite cette difficile manœuvre, perdit l'équilibre et tomba, le dos contre la chaussée. Il resta dans cette position. Des passants le relevèrent. Le malheureux était évanoui. On le transporta chez M. le docteur Decoulevaera qui habite dans le voisinage.

Un cordial fut administré ap garçon boulanger qui ne tarda pas à revenir à lui. Il portait deux plaies légères au cuir chevelu et avait reçu une commotion cérébrale. Le docteur rassura les personnes qui l'avaient conduit et auxquelles sont état inspirait une vive inquiétude. Après avoir été soigneusement pansé, Six refusa la voiture qu'on lui proposait et regagna à pied son domicile.

LA SEGONDE JOURNEE

En dépit d'un appel du comité fédéral, la Jeunesse Catholique de Tourcoing s'est abstenue de se livrer aux manifestations annoncées. Ce en quoi d'ailleurs, elle a bien fait, les républicains étant décidés à faire respecter leurs droits de citoyens autorisés par la Loi à circuler librement.

En somme beaucoup de bruit pour rien.

ON A VOLE LE TUYAU

La nuit dernière, des rôdeurs se sont introduits dans la cour de la briquetterie Masquelier, rue du Touquet, et enlevèrent, après l'avoir coupé, un tuyau de plomb d'une valeur de 30 francs servant à la conduite des eaux utilisées pour la préparation du mortier. Les voleurs ont agi avec beaucoup de dextérité et n'ont pas été entendus.

Une enquête est ouverte par M. Niedersé, commissaire de police du troisième arrondissement.

LES VANDALES

Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus se sont introduits dans le jardin de Louis Hennnebicq, épicier rue des Trois-Ponts, où ils ont brisé des groseillers, des sapins, des rosiers et autres fleurs.

Les dégâts sont évalués à 15 francs.

LA DUCASSE DES RUES DE DUNKERQUE ET DE BRADFORD

La ducasse organisée par un groupe d'habitants des rues de Dunkerque et de Bradford, pour fêter l'embellissement de la rue de Dunkerque, a obtenu un joli succès. Presque tous les habitants avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Samedi soir, la fête avait commencé par une retraite aux flambeaux à laquelle participa la Société des trompettes « La Revanche ». Il pleuvait malheureusement, ce qui n'empêcha d'ailleurs pas le cortège de parcourir joyeusement les principales rues du quartier, et de recueillir au passage de nombreux applaudissements.

Dimanche le temps voulut bien favoriser la ducasse. Incertain, presque menaçant pendant toute la matinée, il s'éclaira dès le début de l'après-midi. Des forains s'étaient établis dans la rue de Dunkerque, la rue de Bradford et les rues voisines. Les tirs, les manèges de chevaux de bois, les marchands de glace et de pain d'épices firent de brillantes recettes. On avait organisé des concours de pinsons, des courses pédestres et vélocipédiques, des jeux de fléchettes et de toutes qui réunirent un nombre respectable de concurrents et furent âprement disputés.

A quatre heures, un ballon, « Les 20 de la rue de Dunkerque », fut lâché et s'enlevant vivement, poussé par un bon vent, ne tarda pas à prendre la direction de la Belgique, cependant que la jeunesse du quartier dansait éperdument au rythme d'un excellent orchestre.

Le soir, le quartier fut brillamment illuminé et les couples de l'après-midi se retrouvèrent pour de nouvelles danses qui se prolongèrent très tard dans la nuit.

Les fêtes auront des lendemains, lundi et mardi.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 16 juin 1907

Naissances. — Roland Wulfaert, rue d'Hanbourdin, 12. — Léon De Bruyckère, rue Sainte-Barbe, 15. — Raymonde Kohler, rue des Vingt-Voies, 263. — Charles Vernaeckt, rue Hoche, 23.

Décès. — Adelaïde Dumortier, 67 ans, rue Lavoisier, 9. — Sidonie Gahyde, 78 ans, rue du Clinquet, 30.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

PRIX DE CONCOURS. — Deux médailles de vermeil, d'une valeur de 30 francs chacune, viennent d'être envoyées par M. le Préfet au nom du Conseil général, pour être remises comme prix de tir aux sociétés « La Revanche » et « La Patriote de Croix ».

ETAT CIVIL DE CROIX du 16 juin. — *Naissance.* — Dumoulin Suzanne-Félicie, rue du Tonkin, 34.

Promesses de mariages. — Van Deuren, noyauteur à Croix, et Leunijens Nathalie-Hortense, sans profession, à Roubaix. — Tilly Alfred-Jean-Baptiste, teinturier, et Vivier Céline-Beatrix, repasseuse, à Croix. — Delcourt Georges, teinturier à Flers, et Marissal Marthe, journalière à Croix.

Lille

Les vaincus de la vie

Dans la journée de dimanche, on a retiré des eaux boueuses de la Deûle deux cadavres qui, d'après l'enquête ouverte par la police, semblent prouver que les victimes se seraient donné la mort volontairement.

LE SECRET DE L'EAU

Sous ce titre, nous avons relaté, avant-hier, que l'on avait retrouvé sur la berge de la moyenne Deûle, un tablier, un mouchoir et trois peignes qui avaient été reconnus par M. Deporcq, demeurant 49, rue de Juliers, comme ayant appartenu à sa fille Jeanne âgée de 17 ans, disparue de chez elle depuis le 12 juin, à la suite de réprimandes sur ses fréquentations. Depuis, on ne savait pas ce qu'était devenue la jeune fille, quand dimanche, vers midi, plusieurs passants longeant la Deûle, remarquèrent à proximité du Pont du Ramponeau un cadavre flottant.

Après l'avoir ramené sur la rive, la police fut prévenue de cette lugubre découverte.

M. Langevin, commissaire de police, accompagné d'un docteur, s'est rendu sur les lieux.

Les formalités d'usage accomplies, le cadavre de la jeune fille a été transporté à la morgue où la famille Leporcq, prévenue, est venue reconnaître en la noyée, leur infortunée enfant.

La douleur des parents faisait peine à voir.

Le cadavre a dû séjourner trois ou quatre jours dans l'eau.

QUAI DE L'OUEST

Vers trois heures de l'après-midi, un batelier, M. Chevalier, se trouvant sur son bateau amarré au quai de l'Ouest, en face de l'estaminet l'Hirondelle, ne fut pas peu surpris d'apercevoir nageant au-dessus de l'eau, le corps d'un individu.

A l'aide d'une gaffe, il réussit à amener sur la rive le cadavre de l'inconnu.

Il s'empressa de prévenir la police qui arriva aussitôt.

Dans les poches du noyé, on découvrit son livret d'ouvrier ce qui permit d'établir son identité. C'est un nommé Alfred Boulinguez, né à Richebourg-St-Woost, le 6 juin 1849, et exerçant la profession de tisserand. Le noyé avait encore été vu dans la matinée dans le quartier Vauban. Boulinguez était marié et père de deux enfants. Il vivait séparé de sa femme qui doit habiter Pérenchies, et demeurait à Lille avec une maîtresse.

Il paraît que depuis 15 jours, le défunt n'avait pas cessé de faire la noce.

On ne sait s'il y a suicide ou accident, cependant tout porte à croire que Boulinguez avait de funestes intentions.

Son cadavre, après avoir été examiné par le docteur Sougnez qui a déclaré que la mort remontait à 2 heures environ, a été transporté à la morgue.

NOS CAMBRIOLEURS

En attendant la mise en service des chiens policiers, MM. les cambrioleurs continuent activement leurs exploits.

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malandrins après avoir escaladé un mur et brisé deux carreaux, se sont introduits dans l'école Cabanis, rue Cabanis.

Ils firent une sérieuse inspection dans les armoires et pupitres de plusieurs classes et se retirèrent n'emportant que quelques fournitures et plusieurs objets sans valeur. Le mari de la directrice de l'école maternelle ayant entendu un bruit insolite se leva et aperçut de sa fenêtre trois individus se sauvant à toutes jambes.

On se souvient qu'il y a quelques semaines, cette même école avait reçu la visite des cambrioleurs. Au cours de cette excursion, ils n'avaient trouvé que la somme de deux francs !!

La police avisée a ouvert une enquête.

La Fête de l'Enseignement

La grande Fête de bienfaisance de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Arago et Buffon a obtenu un très-vif succès.

Lorsque l'A. A. des A. E. des écoles Arago et Buffon se met à faire bien les choses, on peut prédire à l'avance que ce sera parfait.

La fête d'hier a été conforme à ce que tout le monde en pensait.

Elle a obtenu un très légitime succès grâce au dévouement des organisateurs, la bonne volonté de tous, et grâce aussi à la température qui fut clémente. Chacun des très nombreux assistants de cette fête philanthropique en a emporté le meilleur souvenir.

A cinq heures, on avait peine à circuler dans les allées du jardin.

La fête a commencé par un concert parfaitement exécuté par des artistes de valeur, tels que MM. de Pauw, baryton ; J. et H. Berbaut, duettistes de genre ; Lormel, artiste du Grand-Théâtre de Lille ; G. et L. Lemille, violonistes ; G. Van Brussel, basse chantante, et la petite Jenny, lauréat prix de diction de l'U. F. J.

La partie comique était dévolue à M. Elve, qui obtint un grand succès.

M. Marconi, équilibriste de force, les Leperso, excentriques acrobates, ont été à la hauteur de leur tâche.

Mlle Valmont, du Parisiana, a chanté avec beaucoup de talent et a été, à juste titre, très applaudie.

L'ouverture du concert a été faite par un orchestre sous la direction de M. Comyn.

L'effet toujours séduisant des concerts dans le feuillage a été d'autant plus vif que les qualités de l'orchestre se sont donné libre cours.

Les bravos n'ont pas été ménagés à cette phalange d'artistes.

A l'issue du concert eut lieu un grand bal d'enfants, qui fut très animé.

On remarquait aux corsages les bouquets admirables de fraîcheur que le Comité de la fête avait fait remettre à chaque arrivante.

On circula au milieu des jeux nombreux et divers qui avaient été installés sur les pelouses où tous les goûts trouvèrent leur agrément.

On a remarqué la vive animation du public autour des jeux de Tourtebatte, Roue de la Fortune et loteries dont le produit sera attribué à l'œuvre.

Le clou de la fête fut l'ascension du ballon *Arago et Buffon* qui monta dans les airs à huit heures, après le lancement de plusieurs petits ballons pilotes. On s'était diverti durant l'attente par des batailles de confetti. Les petits papiers multicolores ont jeté la poudre féerique à tous les yeux qui n'avaient pas besoin de ça pour trouver déjà la fête très jolie.

Dans la soirée, un grand bal champêtre a jeté la plus vive animation jusqu'à minuit. Tous les couples s'en sont donné à cœur-joie et les flons flons de l'orchestre très habile n'ont cessé de retentir. L'embrasement du jardin a mis une lueur magique sur tous les ombrages et l'on a beaucoup admiré les effets de couleur de cette illumination.

Vers minuit la fête prenait fin. Tout le monde rentrait en se félicitant d'avoir participé à cette fête de l'Enseignement si réussie à tous points de vue.

NOS SOCIETES VICTORIEUSES

L'Emulation Chorale qui a pris part hier au concours de Vincennes, a obtenu le 2e prix d'excellence, le 1er prix d'exécution, le 1er prix d'honneur avec félicitations du jury.

Son chef a, en outre, obtenu le prix de direction.

Aux Pêcheurs

Le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne du Nord nous prie de communiquer la note suivante :

CARTES-PERMIS. — Pour l'obtention d'une carte-permis donnant droit de pêcher à deux et trois lignes, s'adresser au siège de l'administration, 83, rue Nationale (Téléphone 240).

CHEMIN DE FER DU NORD. — Suivant entente avec la Compagnie, le train de retour dit « des Pêcheurs » sera rétabli les Dimanches et jours fériés, à partir du dimanche 16 juin (ouverture de la pêche) au 30 septembre inclus.

Départ de Berguette à sept heures quarante-six soir ; Saint-Venant, 7 h. 56 ; Calenne-sur-Lys, 8 h. 03 ; Merville, 8 h. 09 ; Lestrem, 8 h. 15 ; La Gorgue-Estaires, 8 h. 22 ; Laventie, 8 h. 29 ; Sailly, 8 h. 34 ; Bac-Saint-Maur, 8 h. 39 ; Erquinghem, 8 h. 45 ; Armentières, 8h. 58. — Arrivée à Lille, 9 h. 38.

GRAND-CARRE. — Il y a été pris dans le courant de la semaine dernière, environ 500 pièces diverses dont quelques-unes pesaient de cinq à huit livres.

Avis aux amateurs !!!

Théâtres, Fêtes et Concerts

A LILLE

BRASSERIE UNIVERSELLE. — (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, en matinée et en soirée, grand spectacle concert. Au programme : Ferrey, chanteur humoristique de l'Eldorado ; Les Franlix, acrobatie, chutes mortelles du Cirque d'Hiver ; Miss Royer, chansonnie musicale de l'Olympia ; Zarum, comique fantaisiste de la Scala ; Odette Frida, diseuse de l'Etoile Palace ; La Panada, gommeuse du Petit-Casino.

Chaque représentation, deux grandes séances de cinématographe, l'Universel Cinéma, direction Bazin. Toutes dernières nouveautés.

M. Boucher informe le public que des matinées ont lieu tous les jours, de quatre à sept heures. — Entrée libre. — Dimanches et fêtes, entrée 0.50 centimes.

La Brasserie Universelle restera ouverte la saison d'été, avec la même troupe que la saison d'hiver.

Les cambriolages de Bergues

ARRESTATION D'UN DANGEREUX MALFAITEUR.

La police a arrêté ce matin dans une maison close de la rue des Casernes de la Ronne, un nommé Joli Jorman, âgé de 24 ans, qui est l'auteur des vols commis dans la nuit de vendredi à samedi chez plusieurs commerçants de Bergues, notamment chez les époux Desmardry-Boudenoot. Il avait encore sur lui près de 400 francs et tous les bijoux volés à Bergues.

Cet individu était armé d'une espèce de poignard fait avec la moitié d'un fer à cheval.

Il s'était fait passer à Dunkerque pour un marin australien et il avait renouvelé complètement sa garde-robe qui était des plus sommaires. D'après des papiers et des plans trouvés sur lui, Jorman aurait parcouru une grande partie de la France.

PAS-DE-CALAIS

Lens

VELO VOLE. — M. Edouard Dekins, ouvrier peintre, demeurant cité Bracq, passait samedi soir, vers 9 heures, en vélo, rue de Lille. Il s'arrêta à l'estaminet Mayeux, juste le temps de prendre une consommation.

Quand il en ressortit, il constata avec surprise que sa machine qu'il avait laissée à la porte, avait disparu. Il a porté plainte à police qui a ouvert une enquête.

ACCIDENT. — Un laveur de voitures de la Compagnie de Lens à Frévent, Alfred Godart, 38 ans, demeurant rue d'Athènes, a fait une chute ci malheureuse sur un marchepied de wagon qu'il s'est gravement blessé à la jambe.

LIEVIN

Les vols de cuivre

Au cours de son enquête sur les vols de cuivre dans la région, la gendarmerie apprit que les sieurs Bourrez Adolphe, 22 ans et son beau-frère Dufermont Adolphe, 20 ans, demeurant tous deux à Calonne, avaient, il y a quelque temps offert en vente des tuyaux en cuivre à un chiffonnier. Interrogés sur la provenance de ces tuyaux, les deux hommes prétendirent les avoir trouvés dans la maison que Bourrez était venu habiter et qu'au lieu de les vendre, ils les avaient jetés dans un terrain vague.

Ces explications plutôt bizarres n'ont pas empêché les gendarmes de les mettre en état d'arrestation.

Nous devons ajouter, pour compléter nos informations d'hier, que la femme du sieur Basset, arrêté dans les circonstances que nous avons relatées, s'est vu dresser procès-verbal pour les paroles outrageantes qu'elle a adressées aux gendarmes qui opéraient la perquisition.

BILLY-MONTIGNY

SERVANTE INDELICATE. — Mme Lefebvre, charcutière, sur la Place, a pris à son service une servante qu'elle ne connaît que sous son prénom d'Augustine. Augustine vient de lever le pied en emportant des draps, du linge, des pièces de toile et de soie, ainsi qu'un excellent revolver. La gendarmerie recherche l'indélicate Augustine.

ENTRE VOISINES. — A la suite d'une discussion assez orageuse, deux ménagères de la cité du numéro 10, Amélie D.. et Louise P.... se sont prises aux cheveux et distribué de copieux horions La gendarmerie les a mises d'accord à l'aide d'un procès-verbal.

NŒUX-LES-MINES

UNE AFFAIRE COMPLIQUEE. — M. Fichter étant dans un estaminet a cru reconnaître entre les mains d'un nommé B... une montre qui lui avait été volée l'hiver dernier. Il a porté plainte au commissariat de police. B... a dit tenir la montre d'un nommé C... Celui-ci prétend l'avoir achetée à un sieur A. B..., cabaretier à Liévin, ce sera donc à ce dernier d'indiquer la provenance de la montre avec preuves à l'appui.

M. Parenty, commissaire de police, a ouvert une enquête à ce sujet.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 15 juin

LE SUICIDE OU L'ASSASSINAT

N'avoir qu'à faire un choix entre ces deux fins, brusquement et sans délai, ne doit pas être bien agréable.

C'est pourtant devant ce dilemme que s'est trouvée le 10 avril la nommée Adelaïde Hamerin, femme Dewière. Pour l'intelligence de notre histoire un coup d'œil dans le passé de cette dame est indispensable.

Pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher mais qui doivent être excellentes, deux ménages, un légitime, le ménage Dewière, un extra-légal, le ménage Nicaise, décidèrent la rupture ; mais comme on n'est pas de bois, que l'homme pas plus que la femme n'est fait pour vivre seul, les quatre personnes dont s'agit, décidèrent tout simplement un chassé-croisé.

La femme Dewière se mettrait avec Nicaise dont la maîtresse entreprenait d'occuper le veuvage volontaire de Dewière.

Eh bien ça n'alla pas encore, tant il est vrai qu'il est difficile d'être heureux complètement.

Charles-Louis Nicaise, qui a 26 ans et quelques condamnations, est plutôt d'un tempérament brutal et à Pâques passé, Adelaïde Dewière rompait sa seconde union pour se retirer chez sa mère comme dans toute comédie qui se respecte.

Ça ne faisait pas l'affaire de Nicaise qui le relança. Le 10 avril, dans une suprême entrevue, sa maîtresse lui ayant signifié sa volonté de briser leur liaison et de mettre fin à une expérience malheureuse, Nicaise qui broyait du noir lui proposa le suicide en commun.

Le couple se trouvait près du bois de la Fontaine, à Wasquehal, la Marque coulait tout à côté, l'endroit était désert en apparence et l'occasion propice. Mais Adelaïde Dewière tenait à la vie et refusa.

La terrassant alors d'un coup de tête, Nicaise se mit en devoir de lui scier le cou avec son surin.

Deux jardiniers arrivèrent, désarmèrent le forcené qui leur échappant, sauta dans la Marque qu'il traversa à la nage et vint écrouer à Lille où, le lendemain, il se constituait prisonnier, croyant avoir tué son amie. Il n'en était rien heureusement, et après un assez long séjour à l'hôpital, la femme Dewière est à peu près rétablie.

Nicaise qui a été soumis à l'examen du docteur Dutilleul et reconnu complètement responsable de ses actes est condamné à 6 mois de prison.

LES APACHES ROUBAISIENS

Dans la nuit du 23 au 24 février, Edouard Gueiton, maçon à Roubaix, que l'on considère comme le chef d'une des nombreuses bandes de malfaiteurs qui infestent la région, tirait des coups de revolver sur un sieur Vercouten qu'il accusait d'avoir dénoncé un aminche à la police.

Des agents arrivèrent ; serré de près Gueiton lâcha deux coups de son arme dans leur direction.

Personne ne fut atteint heureusement, mais Gueiton put prendre la fuite et n'a pas reparu depuis. Ce dangereux malfaiteur est condamné à 1 an et un jour de prison par défaut.

UN TERRIBLE ACCIDENT

On procédait en janvier dernier, dans l'usine Schoutteten, à Comines, à la construction d'un nouvel atelier.

Sur des pylones en fonte, des monteurs installaient un tablier métallique dont le poids total devait atteindre 50.000 kilos.

Les pièces avaient été fabriquées par la maison Merveille, de Lille, et le montage confié à un entrepreneur, M. Victor Bruneau, de Noeux-les-Mines, qui avait sur place embauché des ouvriers.

Le 2 janvier, vers deux heures de l'après-midi au plus fort de la tempête qui régnait ce jour-là, un coup de vent furieux s'engouffra dans le tablier, la masse pencha, les boulons furent arrachés, les cornières brisées et le tout s'abattit, entraînant les quatre ouvriers qui travaillaient à l'installation.

M. Charles Calteau, de Comines, blessé à la jambe droite et à l'épaule, fut mis au lit pendant trois semaines. Alfred et Aimé Doliger, blessés sur le corps, furent également 15 jours au lit. Quant au quatrième ouvrier, le malheureux Cousin, il fut écrasé par une poutrelle et mourut de ses blessures.

On poursuit par homicide par imprudence Victor Bruneau, 38 ans, entrepreneur du travail et Paul Merveille, le constructeur.

Après auditions de nombreux témoins parmi lesquels M. A. Gossart, constructeur, Dunlozer, ingénieur, etc., qui donnent au Tribunal des détails techniques, il apparaît que la responsabilité de l'accident incombe à Bruneau.

Le défaut de serrage des boulons, l'insuffisance de l'étayage des parties non terminées de l'ouvrage, l'absence des entretoises qui devaient relier les colonnes créaient à l'édifice une instabilité qui lui devint fatale avec la tempête.

M. Merveille dont le travail était normal et qui se trouvait libéré des responsabilités dès l'instant qu'à pied d'œuvre étaient rendus les matériaux est écarté de la prévention après qu'il eut établi cette situation.

Sans admettre le cas de force majeure qui l'eut déchargé de toute responsabilité, le Tribunal reconnaît que la tempête, cause première de tout le mal, innocente Bruneau dans une certaine mesure. L'entrepreneur est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Livres et Journaux

« DONATIENNE », par René BAZIN

René Bazin, de l'Académie française, est un des romanciers d'aujourd'hui les plus justement illustres : ses romans sont parmi ceux qui obtiennent les plus forts tirages. Entre ces chefs-d'œuvre, empreints d'émotion intense, c'est particulièrement *Donatienne* qui possède le don si rare de mettre en valeur un aperçu à la fois poétique et réaliste de la souffrance humaine.

Donatienne est une Bretonne que la misère chasse loin de son mari et de ses enfants, et qui, séduite par l'appât de l'argent, vient à Paris pour y entrer en condition et n'y trouve que la corruption et d'autres épreuves plus cruelles encore.

Le roman de cette pauvre fille est celui de bien des humbles, avec leurs espoirs et leurs déceptions. La figure charmante de Donatienne restera comme une des plus poignantes dans l'admirable galerie de « misérables » dont le maître romancier des *Oberlé* et de la *Terre qui meurt* a peint les magistrales silhouettes, et le talent si prenant de l'illustre académicien trouvera, par la publication de cet émouvant chef-d'œuvre dans la Nouvelle Collection Illustrée des éditeurs Calmann-Lévy des milliers de nouveaux admirateurs passionnés.

Georges de PROUVES.

RHUMOLAX
GUÉRIT UN RHUME EN 24 HEURES
Prix : 1 franc
DELOUCHE & Cie, Phien, 356, Rue St-Honoré, PARIS
et en toutes bonnes pharmacies

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 16 juin 1907.

MARCHE A TERME

La huitaine écoulée n'a pas été plus favorable que sa devancière au Marché à terme où les affaires sont pour ainsi dire nulles et les cours affichés, en recul nouveau, sur ceux connus il y a huit jours.

Les Chemins Espagnols, le Rio-Tinto et les Valeurs dites de Traction sont particulièrement éprouvées.

Signalons la Saragosse qui réactionne de 392 1/2 à 381, la Rio-Tinto de 2190 à 2150 et le Métropolitain de Paris de 321 à 315.

Parmi les fonds d'Etats, on recherche le lots Congolais qui fait fort bonne contenance à 82.

COMPTANT

Rien n'est venu troubler le calme dans lequel le Marché du Comptant se complait depuis un certain temps déjà. Les avis les plus réconfortants reçus sur la situation de l'industrie en général, les bulletins publiés par nos Compagnies de Tramways renseignant des recettes sans cesse en amélioration et la publication des brillants résultats obtenus par la plupart de nos Charbonnages ne parviennent pas à lui rendre quelque activité.

Cependant, une fermeté de bon aloi continue à régner au compartiment où l'on s'occupe des titres qui représentent nos établissements de crédit. Il est vrai que la généralité des Banques bénéficie tout particulièrement de la cherté de l'argent.

On cote 1055 en Banque de Bruxelles, 4525 en Nationale, 1325 en Caisse de Reports et 277.50 en privilégiée Comptoir de la Bourse.

Les actions de chemins de fer sont diversement traitées.

Tandis que la Part de Fondateur des Railways cède de 4470 à 4425, nous avons vu la priorité Réunis avancer de 470 à 480.

Bien que les Tramways ne soient pas l'objet d'abondantes transactions, les cours affichés dénotent cependant, en général, une certaine résistance.

Tel est le cas pour l'action de capital Kiew à 107.50.

Signalons que la Société des Tramways de Kiew a été constituée à Bruxelles, le 3 janvier 1905 au capital de 10 millions de francs, en 100.000 actions de 100 fr. et 100.000 actions de dividende, le nombre de ces dernières ne pouvant jamais être augmenté.

Le capital pourra être porté à fr. 13.500.000 par décision du Conseil d'administration.

La Société Belge a acquis 8.301 actions de 250 roubles (sur 12.000) de la Société russe des Chemins de fer Urbains de Kiew.

La concession a une durée de 45 ans, du 1er novembre 1889.

Le droit de rachat peut s'exercer en 1915, 1916 et 1926 contre payement de dix le bénéfice moyen des cinq dernières années.

Le réseau comporte une longueur de 50 kilomètres, devant être porté à 60 kilomètres.

De 1901 à 1904, les recettes ont progressé de 8.280.251 fr. 75 à 4 millions et les bénéfices de 1.210.720 fr. 82 à 1.502.538 fr. 32 (1903) et 1.798.509 fr. (1904).

En 1905, les recettes se sont élevées à 4.374.777 fr. 28, et le bénéfice à 2.161.059 fr. 07.

En 1906, les bénéfices de la Société Belge ont été de 1.515.810 fr. 17 et ont permis la répartition d'un dividende de 5 fr.